

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 1 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## **SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise**

### 1.1 Identification du produit :

Nom du produit : FIL CRISTAL UV  
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle  
CAS : 868-77-9  
CE : 212-782-2  
Index : 607-124-00-X  
REACH : 01-2119490169-29

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes : Résines pour la fabrication de composites  
Utilisations déconseillées : Toutes les utilisations non spécifiées dans cette section ou dans la section 7.3.

### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur responsable: ESPRIT COMPOSITE  
22 Rue Gassendi  
75014 Paris  
FRANCE  
Tel: +33 140 44 47 97  
Website: [www.espritcomposite.com](http://www.espritcomposite.com)  
E-Mail: [contact@espritcomposite.fr](mailto:contact@espritcomposite.fr)

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

Pour la Belgique:

Appelez le **Centre Antipoison (070 245 245 - gratuit)**, s'il n'est pas disponible: **02 264 96 30** (tarif normal) ou votre médecin. Dans des situations mettant votre vie en danger, appelez toujours le numéro d'urgence européen **112**.

Pour la France :

**Centres Antipoison et de Toxicovigilance**  
ANGERS 02 41 48 21 21  
BORDEAUX 05 56 96 40 80  
LILLE 0800 59 59 59  
LYON 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY 03 83 22 50 50  
PARIS 01 40 05 48 48  
TOULOUSE 05 61 77 74 47

## **SECTION 2 : Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

**Classification selon la directive (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

Le produit est classé conformément à la législation applicable.

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 tel que modifié.**

#### **Risques pour la santé**

Skin Sens. 1 : Sensibilisation, peau, Catégorie 1, H317

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

### 2.2 Éléments de l'étiquette :

**Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :**



**Pictogrammes de danger :**

**Mot de signalisation**

Avertissement.

**Les ingrédients dangereux qui doivent être mentionnés sur l'étiquette**

- Contient du méthacrylate de 2-hydroxyéthyle.

**Indications de danger :**

H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Précautions à prendre**

**La prévention :**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection respiratoire/une protection oculaire/des chaussures de protection.

**Action :**

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - continuer à rincer.

P501 : Éliminer le contenu/les conteneurs conformément à la législation en vigueur sur le traitement des déchets.

**2.3 Autres dangers :**

Cette substance/mélange ne contient aucun composant pouvant être considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Informations écologiques :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant dont il est affirmé qu'il est considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2018/605 au niveau de 0,1% ou plus.

**Informations toxicologiques :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant dont il est affirmé qu'il est considéré comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué de la Commission (UE) 2018/605 au niveau de 0,1% ou plus.

**SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients**

**3.1 Substance :**

**Description :**

Description chimique : Résine époxyque

**Composants :**

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (point 3), le produit contient :

Nom chimique	N° CAS Numéro CE Index n°. Numéro d'enregistrement	Mise en page (Règlement (CE) n° 1272/008)	Concentration (%)
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	868-77-9 212-782-2 607-124-00-X 01-2119490169-29	Eye Irrit. 2 : H319 ; Skin Irrit. 2 : H315 ; Skin Sens. 1 : H317	50 - <75 %
2-hydroxy-2-méthylpropiophénone	7473-98-5 231-272-0 Non applicable 01-2119472306-39	Tox. aiguë 4 : H302 ; Chronique aquatique 3 : H412	25 - <50 %

Substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement et répondant aux critères fixés par le règlement (UE) n° 2020/878.

Pour obtenir plus d'informations sur les dangers des substances, consultez les sections 11, 12 et 16.

**SECTION 4 : Mesures de premiers secours**

**4.1 Description des mesures de premiers secours :**

Les symptômes résultant de l'intoxication peuvent apparaître après l'exposition, donc, en cas de doute, consulter un médecin en cas d'exposition directe au produit chimique ou de malaise persistant, en montrant la FDS de ce produit.

**Par inhalation :**

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 3 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

Ce produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation, cependant, en cas de symptômes d'intoxication, éloigner la personne concernée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Consultez un médecin si les symptômes s'aggravent ou persistent.

**Par contact avec la peau :**

Peut provoquer une réaction allergique de la peau. En cas de contact, il est recommandé de nettoyer soigneusement la zone affectée avec de l'eau et du savon neutre.

En cas d'altération de la peau (picotements, rougeurs, éruptions cutanées, ampoules,...), consulter un médecin avec cette fiche de données de sécurité.

**Par le contact visuel :**

Rincez soigneusement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes.

Ne laissez pas la personne concernée se frotter les yeux ou les fermer.

Si la personne blessée porte des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées, sauf si elles sont collées aux yeux, auquel cas cela pourrait causer des dommages supplémentaires.

Dans tous les cas, après le nettoyage, il faut consulter un médecin le plus rapidement possible avec la FDS du produit.

**Par ingestion/aspiration :**

Ne provoquez pas de vomissements, mais si cela se produit, gardez la tête en bas pour éviter l'aspiration.

Maintenez la personne concernée au repos.

Rincez la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été affectées lors de l'ingestion.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :**

Les effets aigus et retardés sont indiqués dans les sections 2 et 11.

**4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :**

Non applicable

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction :**

**Moyens d'extinction appropriés :**

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

En cas de combustion résultant d'une manipulation, d'un stockage ou d'une utilisation inappropriés, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les systèmes de protection contre l'incendie.

**Moyen d'extinction inapproprié :**

Non applicable.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La combustion ou la décomposition thermique entraîne la création de sous-produits réactifs qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, présenter un risque grave pour la santé.

**5.3 Conseils aux pompiers :**

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un appareil respiratoire autonome (ARA).

Des installations et des équipements d'urgence minimum doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers secours portable,...) conformément à la directive 89/654/CE.

**Dispositions supplémentaires :**

Agir conformément au plan d'urgence interne et aux fiches d'information sur les mesures à prendre après un accident ou d'autres urgences.

Éliminez toutes les sources d'inflammation.

En cas d'incendie, refroidir les récipients de stockage et les réservoirs des produits susceptibles de se consumer, d'exploser ou de BLEVER sous l'effet de températures élevées.

Éviter le déversement des produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 4 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel de la substance ou du mélange**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

#### **Pour le personnel non-urgentiste :**

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. Un équipement de protection individuelle doit être utilisé contre tout contact potentiel avec le produit déversé (voir section 8).

Évacuez la zone et empêchez les personnes qui ne sont pas protégées d'entrer.

#### **Pour les intervenants d'urgence :**

Voir la section 8.

### **6.2 Précautions environnementales :**

Éviter tout déversement dans l'environnement aquatique car il contient des substances potentiellement dangereuses pour celui-ci.

Contenir le produit absorbé dans des récipients hermétiquement fermés.

En cas de déversement important dans l'environnement aquatique, prévenir les autorités compétentes.

### **6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage**

#### **Il est recommandé :**

Absorber le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et déplacez-le dans un endroit sûr.

Ne pas absorber dans de la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles.

Pour toute question relative à l'élimination, consultez la section 13.

### **6.4 Référence à d'autres sections :**

Voir les sections 8 et 13.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage :**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre**

#### **Précautions générales pour une utilisation sûre :**

Respecter la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels en matière de manutention manuelle de poids.

Maintenir l'ordre, la propreté et la destruction en utilisant des méthodes sûres (section 6).

#### **Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions :**

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation.

Il est recommandé de transférer à des vitesses lentes pour éviter la génération de charges électrostatiques qui peuvent affecter les produits inflammables.

Consultez la section 10 pour obtenir des informations sur les conditions et les matériaux à éviter.

#### **Recommandations techniques sur l'hygiène générale du travail :**

Ne pas manger ou boire pendant le processus, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage appropriés.

#### **Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux :**

Il est recommandé de disposer d'un matériau absorbant à proximité du produit (voir la sous-section 6.3).

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

#### **Mesures techniques de stockage :**

Température minimale : 5°C

Température maximale : 30°C

Durée maximale : 6 mois

#### **Conditions générales de stockage :**

Évitez les sources de chaleur, les radiations, l'électricité statique et le contact avec les aliments.

Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5.

### **7.3 Utilisation finale spécifique :**

A l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir une recommandation spéciale concernant les utilisations de ce produit.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 5 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail (VLEP européenne, pas de législation spécifique au pays) :

Il n'y a pas de limites d'exposition professionnelle applicables pour les substances contenues dans le produit.

### DNEL (Travailleurs) :

Identification		Exposition courte		Exposition longue	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle CAS : 868-77-9 CE : 212-782-2	Oral	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Dermique	Non applicable	Non applicable	1,3 mg/kg	Non applicable
	Inhalation	Non applicable	Non applicable	4,9 mg/m <sup>3</sup>	Non applicable
2-hydroxy-2-méthylpropiophénone CAS : 7473-98-5 CE : 231-272-0	Oral	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
	Dermique	Non applicable	Non applicable	1 mg/kg	Non applicable
	Inhalation	Non applicable	Non applicable	3,5 mg/m <sup>3</sup>	Non applicable

### DNEL (Population) :

Identification		Exposition courte		Exposition longue	
		Systémique	Local	Systémique	Local
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle CAS : 868-77-9 CE : 212-782-2	Oral	Non applicable	Non applicable	0,83 mg/kg	Non applicable
	Dermique	Non applicable	Non applicable	0,83 mg/kg	Non applicable
	Inhalation	Non applicable	Non applicable	2,9 mg/m <sup>3</sup>	Non applicable
2-hydroxy-2-méthylpropiophénone CAS : 7473-98-5 CE : 231-272-0	Oral	Non applicable	Non applicable	0,4 mg/kg	Non applicable
	Dermique	Non applicable	Non applicable	0,5 mg/kg	Non applicable
	Inhalation	Non applicable	Non applicable	0,9 mg/m <sup>3</sup>	Non applicable

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 :

Identification				
Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle CAS : 868-77-9 CE : 212-782-2	STP	10 mg/L	Eau douce	0,482 mg/L
	Sol	0,476 mg/kg	Eau de mer	0,482 mg/L
	Intermittent	1 mg/L	Sédiments (eau douce)	3,79 mg/kg
	Oral	Non applicable	Sédiments (eau de mer)	3,79 mg/kg
2-hydroxy-2-méthylpropiophénone CAS : 7473-98-5 CE : 231-272-0	STP	45 mg/L	Eau douce	0,002 mg/L
	Sol	0,001 mg/kg	Eau de mer	0 mg/L
	Intermittent	0,019 mg/L	Sédiments (eau douce)	0,009 mg/kg
	Oral	Non applicable	Sédiments (eau de mer)	0,001 mg/kg

### 8.2 Contrôle de l'exposition :

#### Les mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser un équipement de protection individuelle de base, avec le <<marquage CE>> correspondant, conformément au règlement (UE) 2016/425.

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...), consultez la notice d'information fournie par le fabricant.

Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.

Toutes les informations contenues dans ce document constituent une recommandation qui doit être précisée par les services de prévention des risques professionnels, car on ne sait pas si l'entreprise dispose de mesures supplémentaires.

#### Protection respiratoire :

##### EPI :

Masque filtrant pour les gaz et les vapeurs

##### Norme CEN :

EN 405:2002+A1:2010

##### Remarques :

Remplacez-les lorsqu'il y a un goût ou une odeur de contaminant à l'intérieur du masque facial.

Si le contaminant est accompagné d'avertissements, il est recommandé d'utiliser un équipement d'isolement.

#### Protection spécifique pour les mains :

##### EPI :

Gants de protection contre les risques mineurs.

##### Remarques :

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 6 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

Remplacez les gants en cas de signe d'endommagement.

Nous recommandons l'utilisation de gants CE III conformes aux normes EN 420:2004+ A1:2010 et EN ISO 374-1:2016+A1:2018.

#### **Protection des yeux et du visage :**

##### EPI :

Verres panoramiques contre les éclaboussures/projections.

##### Norme CEN :

EN 166:2002 et EN ISO 4007:2018

##### Remarques :

Nettoyez quotidiennement et désinfectez périodiquement selon les instructions du fabricant.

A utiliser s'il y a un risque d'éclaboussures.

#### **Protection du corps :**

##### EPI :

Vêtements de travail

##### Remarques :

Remplacez-les avant tout signe de détérioration.

Conformément aux dispositions des normes EN ISO 6529:2013, EN ISO 6530:2005, EN ISO 13688:2013, EN 464:1994.

##### EPI :

Chaussures de travail antidérapantes

##### Norme CEN :

EN ISO 20347:2012

##### Remarques :

Remplacez-les avant tout signe de détérioration.

Conformément aux normes EN ISO 20345:2012 et EN 13832-1:2007.

#### **Mesures d'urgence supplémentaires :**

##### Mesure d'urgence :

Douche d'urgence

##### Normes :

ANSI Z358-1, ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

##### Mesure d'urgence :

Postes de lavage oculaire

##### Normes :

DIN 12 899, ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

#### **Contrôle de l'exposition de l'environnement :**

Conformément à la législation communautaire sur la protection de l'environnement, il est recommandé d'éviter tout déversement dans l'environnement du produit et de son récipient.

Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.D.

#### **Composés organiques volatils :**

Au regard de la directive 2010/75/EU, ce produit présente les caractéristiques suivantes :

V.O.C. (approvisionnement) :	59,9 % poids
Densité V.O.C. à 20°C :	642,48 kg/m <sup>3</sup> (642,48 g/L)
Nombre moyen de carbone :	6
Poids moléculaire moyen :	130,1 g/mol

## **SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :**

Pour des informations complètes, voir la fiche technique du produit.

#### **Apparence :**

\*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'information propriété de ses dangers.

État physique à 20°C :

Liquide

Apparence :

Non disponible

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 7 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

Couleur :	Incolore
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif :	Non applicable *
<b>Volatilité :</b>	
Point d'ébullition à la pression atmosphérique :	222°C
Pression de vapeur à 20°C :	711 Pa
Pression de vapeur à 50°C :	3766,99 Pa (3,77 kPa)
Taux d'évaporation à 20°C :	Non applicable *
<b>Description du produit :</b>	
Densité à 20°C :	1072,6 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative à 20°C :	1,073
Viscosité dynamique à 20°C :	8,26 cP
Viscosité cinématique à 20°C :	7,7 mm <sup>2</sup> /s
Viscosité cinématique à 40°C :	Non applicable *
Concentration :	Non applicable *
pH :	Non applicable *
Densité de vapeur à 20°C :	Non applicable *
Coefficient de partage n-octanol/eau 20°C :	Non applicable *
Solubilité dans l'eau à 20°C :	Non applicable *
Propriétés de solubilité :	Insoluble dans l'eau
Température de décomposition :	Non applicable *
Point de fusion/point de congélation :	Non applicable *
<b>Inflammabilité :</b>	
Point d'éclair :	101°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable *
Température d'auto-inflammation :	Non applicable *
Limite inférieure d'inflammabilité :	Non applicable *
Limite supérieure d'inflammabilité :	Non applicable *
<b>Caractéristiques des particules :</b>	
Diamètre médian équivalent :	Non applicable

## 9.2 Autres informations

### **Informations relatives aux classes de danger physique :**

Propriétés explosives :	Non applicable *
Propriétés oxydantes :	Non applicable *
Corrosif pour les métaux :	Non applicable *
Chaleur de combustion :	Non applicable *
Aérosols - pourcentage total (en masse) de substances inflammables.	
composants :	Non applicable *

### **Autres caractéristiques de sécurité :**

Tension superficielle à 20°C :	Non applicable *
Indice de réfraction :	Non applicable *

\*Non pertinent en raison de la nature du produit, ne fournissant pas d'information propriété de ses dangers.

## **SECTION 10 : Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées.

Voir la section 7.

### 10.2 Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions indiquées de stockage, de manipulation et d'utilisation.

### 10.3 Réactions potentiellement dangereuses :



Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 8 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

Dans les conditions spécifiées, des réactions dangereuses conduisant à des températures ou des pressions excessives ne sont pas attendues.

#### 10.4 Conditions à éviter

##### **Applicable à la manipulation et au stockage à température ambiante :**

Choc et friction :	Non applicable
Contact avec l'air :	Non applicable
Augmentation de la température :	Non applicable
Lumière du soleil :	Non applicable
Humidité :	Non applicable

#### 10.5 Matériaux à interaction chimique :

Acides :	Éviter les acides forts
Eau :	Non applicable
Matériaux oxydants :	Non applicable
Matériaux combustibles :	Non applicable
Autres :	Éviter les alcalis ou les bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Voir les sous-sections 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître les produits de décomposition spécifiques.

Selon les conditions de décomposition, des mélanges complexes de substances chimiques peuvent être libérés: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

## **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles.

#### **Des implications dangereuses pour la santé :**

En cas d'exposition répétitive, prolongée ou à des concentrations supérieures aux limites d'exposition professionnelle recommandées, des effets néfastes sur la santé peuvent se produire, en fonction du mode d'exposition :

#### **Ingestion (effet aigu) :**

##### Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour la consommation.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### Corrosivité/Irritabilité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### **Inhalation (effet aigu) :**

##### Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour l'inhalation.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### Corrosivité/Irritabilité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

#### **Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :**

##### Contact avec la peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour le contact avec la peau.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

##### Contact avec les yeux :



Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 9 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cependant, il contient des substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

**Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :**

Cancérogénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour les effets mentionnés.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

LE CIRC :

Non applicable

Mutagénicité :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

Toxicité pour la reproduction :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

**Effets sensibilisants :**

Respiratoire :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses ayant des effets sensibilisants.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

La peau :

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

La peau :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

**Risque d'aspiration :**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet.

Pour plus d'informations, voir la section 3.

**Autres informations :**

Non applicable

**Informations toxicologiques spécifiques sur les substances :**

Composants :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | CAS : 868-77-9 | EC : 212-782-2

**Toxicité aiguë :**

DL50 orale 5050 mg/kg (Rat)

DL50 cutanée 3000 mg/kg (Lapin)

CL50 inhalation >20 mg/L

2-hydroxy-2-méthylpropiophénone | CAS : 7473-98-5 | EC : 231-272-0

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 10 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## Toxicité aiguë :

D50 orale 1694 mg/kg (Rat)

DL50 dermique >2000 mg/kg

CL50 inhalation >20 mg/L

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

Évaluation : La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (UE) 2018/605 à un niveau de 0,1% ou plus.

### Plus d'informations

Produit :

Remarques : Aucune donnée disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité :

#### Toxicité aiguë :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | CAS : 868-77-9 | EC : 212-782-2

#### Concentration:

CL50 227 mg/L (96 h)

EC50 non applicable

EC50 non applicable

#### Espèce :

Pimephales promelas

#### Genus :

Poisson

2-hydroxy-2-méthylpropiophénone | CAS : 7473-98-5 | EC : 231-272-0

#### Concentration:

CL50 >10 - 100 (96 h)

EC50 >10 - 100 (48 h)

EC50 >10 - 100 (72 h)

#### Espèce :

#### Genus :

Poisson

Crustacé

Algues

#### Toxicité chronique :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | CAS : 868-77-9 | EC : 212-782-2

#### Concentration:

CSEO

CSEO 24,1 mg/L

#### Espèce :

non applicable

Daphnia magna

#### Genus :

Crustacé

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Produit :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | CAS : 868-77-9 | EC : 212-782-2

#### Dégradabilité :

DBO5 :

non applicable

COD :

Non applicable

DBO5/DCO :

Non applicable

#### Biodégradabilité :

Concentration :

100 mg/l

Période :

14 jours

Biodégradable :

95 %.

### 12.3 Bioaccumulation :

Produit :

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | CAS : 868-77-9 | EC : 212-782-2

#### Potentiel de bioaccumulation :

BCF:

3

Pow Log:

0.47

Potentiel :

faible

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Non disponible.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 11 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Le produit ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

## 12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Produit :

### **Évaluation :**

La substance/le mélange ne contient aucun composant suspecté d'avoir des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission au niveau de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets nocifs :

Non décrit.

## **SECTION 13 : Instructions pour l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Code: 16 03 05\*  
Description : Déchets organiques contenant des substances dangereuses  
Classe de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014) : Dangereux

### **Type de déchets (règlement (UE) n° 1357/2014) :**

HP6 Toxicité aiguë, HP13 Sensibilisant, HP4 Irritant - irritation de la peau et lésions oculaires.

### **Gestion des déchets (élimination et valorisation) :**

Consulter le gestionnaire agréé du service des déchets sur les opérations d'évaluation et d'élimination conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2008/98/CE). Comme sous 15 01 (2014/955/CE) du code et dans le cas où le récipient a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit réel.

Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux.

Les déchets ne doivent pas être jetés dans les égouts.

Voir le paragraphe 6.2.

### **Réglementation relative à la gestion des déchets :**

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont indiquées.

### **La législation communautaire :**

Directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, règlement (UE) n° 1357/2014.

## **SECTION 14 : Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.2 Nom de charge approprié selon le Règlement type de l'ONU

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.4 Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.5 Risques environnementaux

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport (ADR/RID, IMDG, IATA).

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable pour le produit tel que livré.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 12 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

## **SECTION 15 : Informations légalement requises**

**15.1 Les réglementations et la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.**

**Substances candidates à l'autorisation en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) :**

Non applicable

**Substances incluses dans l'annexe XIV de REACH ("Liste d'autorisation") et date d'expiration :**

Non applicable

**Règlement (CE) n° 1005/2009, relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone :**

Non applicable

**Article 95, RÈGLEMENT (UE) n° 528/2012 :**

Non applicable

**RÈGLEMENT (UE) n° 649/2012, relatif à l'importation et à l'exportation de produits chimiques dangereux :**

Non applicable

**Seveso III :**

Non applicable

**Limitations à la commercialisation et à l'utilisation de certaines substances et mélanges dangereux (annexe XVII REACH, etc. ....) :**

Ne doit pas être utilisé dans :

- les articles ornementaux destinés à produire des effets de lumière ou de couleur au moyen de différentes phases, par exemple dans les lampes ornementales et les cendriers,
- des astuces et des blagues,
- des jeux pour un ou plusieurs participants, ou tout article destiné à être utilisé comme tel, même avec des aspects ornementaux.

**Dispositions spécifiques en matière de protection des personnes ou de l'environnement :**

Il est recommandé d'utiliser les informations incluses dans cette fiche de données de sécurité comme base pour effectuer des évaluations des risques spécifiques au lieu de travail afin d'établir les mesures de prévention des risques nécessaires pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination de ce produit.

**Autre législation :**

Le produit pourrait être affecté par la législation sectorielle

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique :**

Le fournisseur n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

## **SECTION 16 : Autres informations**

**Modifications relatives à la précédente fiche de données de sécurité qui concerne les modalités de gestion des risques.. :**

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

**Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 2 :**

H317 : Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

**Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 3 :**

Les phrases indiquées ne font pas référence au produit lui-même ; elles sont présentes uniquement à titre informatif et se réfèrent aux différents composants qui apparaissent dans la section 3.

**Texte intégral des autres abréviations**

Tox. aiguë 4 : H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Chronique aquatique 3 : H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Eye Irrit. 2 : H319 - Provoque une grave irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 : H315 - Provoque une irritation de la peau.

Skin Sens. 1 : H317 - Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Selon la directive 1907/2006/CE, 2020/878

Page : Page 13 de 13

Version 2.0

Date de révision : 01-08-2022 Date d'impression : 18-10-2022

Nom commercial : Fil Cristal UV

IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA :	Association internationale du transport aérien
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
DCO :	Demande chimique en oxygène
DBO5 :	Demande biochimique en oxygène sur 5 jours
FBC :	Facteur de bioconcentration
DL50 :	Dose létale 50
LC50 :	Concentration létale 50
EC50 :	Concentration effective 50
LogPOW :	coefficient de partage N-octanol/eau.
Koc :	Coefficient de partage du carbone organique
UFI :	Identificateur unique de formule
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer

#### Conseils relatifs à la formation :

Une formation est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter sa compréhension et son interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette du produit.

#### Principales sources bibliographiques :

<http://echa.europa.eu>

<http://eur-lex.europa.eu>

#### Classification de la préparation :

Peau Sens. 1

H317

#### Procédure de classification :

Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances à la date d'émission indiquée. Ces informations sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une libération en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une indication de qualité.